

PLUi de la Grandvallière
Servitudes d'utilité publique
8.2 Saint-Laurent-en-Grandvaux Centre - Savine - Sous les Gys - Poncets - Jouras

Document arrêté le : _____ Document approuvé le : _____
Le Président : _____ Le Président : _____

- Servitudes d'utilité publique**
- Réseaux électriques (I4)**
2ème catégorie - ENEDIS
● Poste électrique HTA BT
● Appareil de coupure aérien HTA
● Tronçon aérien BT
● Tronçon câblé BT
● Tronçon aérien HTA
● Tronçon câblé HTA
3ème catégorie - RTE
● Lignes aériennes HT
- Monuments historiques (AC1)**
■ Immeuble protégé
■ Périmètre de protection associé
- Site classé (AC2)**
■ Site classé
- Site inscrit (AC2)**
■ Site inscrit
- Réserve naturelle régionale (AC3)**
■ Réserve naturelle régionale de la Tourbière du Nanchez
- Voies**
●●●● Ligne de chemin de fer (T1)
- Servitude de visibilité sur les voies publiques (EL5)**
■ Zone où le niveau du terrain ne peut excéder 50 cm par rapport à celui de la route
■ Limite de la servitude de visibilité
- Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques (PT1)**
● Station hertzienne
■ Zone de garde radioélectrique
■ Zone de protection radioélectrique
- Hors servitudes**
■ Risque de mouvement de terrain (Atlas des risques géologiques du Jura)
■ Secteur de risque majeur, construction interdite
■ Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
■ Coeurs de biodiversité secondaires
■ Bois et forêts soumis au régime forestier
- Éléments de contexte**
■ Limite intercommunale
■ Limite communale
■ Plans d'eau
■ Cours d'eau
■ Route ou rue
■ Bâtiments
■ Parcelles
- Servitudes AS1, relatives aux captages d'eau potable & Servitudes AS5, relatives aux réseaux d'eau potable et usées
> Se référer aux annexes sanitaires
- Servitudes PT2, relatives aux centres radio-électriques & Servitudes PT3, relatives aux réseaux de télécommunication & Servitudes EL7, relatives à l'alignement des voies
> Se référer au recueil des servitudes

De manière générale, pour plus de précisions sur une servitude visée sur le plan :
> Se référer au recueil des servitudes

